

## **Attestations d'assurance**

À propos du processus de qualification des candidats pour les travaux IAC et les Services MRSEM et du processus de sélection du soumissionnaire choisi pour les travaux IAC, le Vérificateur de processus a offert l'assurance inconditionnelle suivante :

C'est notre opinion professionnelle que les processus de qualification et de sélection ont été exécutés de façon ouverte, transparente, équitable et avec probité.

*« L'ouverture » existe lorsqu'une activité est accessible à tous les participants potentiels sans restrictions injustifiées à propos de qui peut participer.*

En effet, les responsables du projet ont invité par la publication d'un Avis au marché sur la plate-forme MERX et la plate-forme Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec les sociétés souhaitant participer au projet REM. Ces plates-formes d'annonces de projet d'achats sont accessibles à toutes les sociétés canadiennes et internationales.

De plus les responsables du projet ont tenu une séance d'information pour les parties intéressées tenue dans les bureaux de CDPQ Infra. Cette séance a été accessible sur le WEB et une copie de l'enregistrement vidéo de la séance a été mise à la disposition des intéressés. Plus de 200 personnes, dont une quarantaine sur le WEB ont participé à cette activité. Par la suite, les AQ ont été publiés sur les plates-formes MERX et Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec. Suite à la publication de l'AQ, 16 firmes ont exprimé leur désir de participer à l'AQ.

Les exigences de qualification étaient suffisamment permissives puisque deux sociétés ou consortiums ont présenté une candidature pour les travaux IAC et cinq sociétés ou consortium pour les Services MRSEM. De ce nombre, deux candidatures ont été qualifiées pour IAC et trois candidatures pour MRSEM.

*« La transparence » existe lorsque le public et les parties intéressées reçoivent l'information à temps pour en faciliter l'examen public.*

En effet, le public a été informé du projet et de ces étapes lors :

- du dévoilement public que projet en avril 2016,
- de la publication de l'avis d'expression d'intérêt en mai 2016,
- de la publication de l'appel de qualification en juin 2016,
- de la publication des consortiums qualifiés en novembre 2016,
- du lancement de l'appel de proposition (novembre 2016),
- de la tenue de 5 conférences de presse en avril, août, novembre 2016 et mars et juin 2017,
- de la publication d'une quinzaine de communiqués de presse,

- de la tenue d'audiences publiques en environnement du BAPE (août et septembre 2016) et de la publication des centaines d'études environnementales sur le site du BAPE,
- de la tenue de 12 portes ouvertes avec les citoyens en juin et novembre 2016 ayant rejoint plus de 3000 citoyens,
- de l'affichage sur le site WEB de CDPQ Infra ainsi que sur les médias sociaux,
- de la diffusion de plusieurs infolettres aux 3 000 citoyens abonnés,
- de la distribution de plus de 10 000 dépliants d'information aux usagers du transport collectif,
- de la participation à plus d'une centaine d'entrevues dans différents médias locaux et nationaux,
- de la publication de 2 lettres ouvertes,
- de la publication du cadre financier du projet dans le Budget 2017-2018 du gouvernement du Québec.

De plus, les sociétés ou consortiums souhaitant participer au projet REM ont pu prendre connaissance du projet lors de la publication de l'avis d'expression d'intérêt, de la séance d'information, lors de la parution de l'AQ qui offrait des informations détaillées à propos du projet, des aspects commerciaux et du processus d'évaluation et de sélection des candidatures. Lors de la préparation de leur candidature, les candidats ont présenté plus d'une centaine de questions à propos de l'AQ qui ont toutes été répondues par les responsables du projet qui ont généré quatre addenda à l'AQ.

Les deux candidats qualifiés pour IAC ont pu prendre connaissance de l'AP-IAC qui offrait des instructions détaillées à propos du projet, du contrat éventuel, des exigences techniques, des aspects commerciaux et du processus d'évaluation et de sélection des soumissions. Durant la période de préparation de leur soumission, les candidats ont présenté plus de mille six cents questions à propos de l'AP-IAC qui ont toutes été répondues par les responsables du projet. De plus douze ateliers de discussions et dix-sept rencontres bilatérales ont été tenus entre les candidats qualifiés et les responsables du projet. Chaque candidat contrôlait le contenu de chaque atelier et rencontre et les responsables du projet ont répondu de façon systématique aux préoccupations et aux propositions de ceux-ci. Plus d'une dizaine de visites additionnelles des lieux du REM ont aussi été tenues. Ce millier de questions, ces ateliers, ces rencontres et ces visites additionnelles ont amené les responsables du projet à émettre 43 addenda aux documents de l'AP-IAC.

*« L'équité » existe lorsque les décisions sont prises objectivement, exemptes de partialité, de favoritisme ou d'influence et sont conformes aux règles établies.*

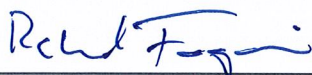
Nous rendons témoignage que tout au long du processus d'approvisionnement, les responsables du projet ont pris des décisions objectives, exemptes de partialité, de favoritisme ou d'influence et conformes aux règles établies dans les AQ et l'AP-IAC. Ce témoignage se base sur le constat que depuis la détermination de la stratégie d'approvisionnement jusqu'à la sélection du soumissionnaire choisi pour IAC, nous avons examiné et commenté tous les documents d'approvisionnement, nous avons observé et commenté les discussions des responsables du projet menant aux décisions

sur la gestion du processus d'approvisionnement et nous avons observé et commenté les ateliers et les rencontres tenus entre les candidats qualifiés et les responsables du projet.

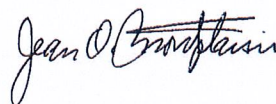
*« La probité » existe lorsque le processus est rigoureux, honnête et intègre.*

Nous rendons témoignage que le processus d'approvisionnement adopté et exécuté l'a été de façon rigoureuse, honnête et intègre. Ce témoignage se base sur le constat que :

- le processus d'approvisionnement adopté et exécuté l'a été selon les meilleures pratiques d'approvisionnement<sup>1</sup> pour les projets de grande envergure, que le processus a été communiqué en détail lors de l'AQ et de l'AP, qu'aucune préoccupation sur l'intégrité ou l'honnêteté n'a été soulevée par les parties intéressées et que le processus publié a été exécuté rigoureusement, étape par étape, que les conditions exigées ont été respectées, et que toutes déviations au processus ont été approuvées par le Vérificateur puis communiquées à toutes les parties intéressées.
- Les responsables du projet ont exigé que chaque employé et consultant de la CDPQ Infra impliqué dans le processus d'approvisionnement s'engage à protéger la confidentialité de l'information liée au projet, à déclarer tout conflit d'intérêts, et ce à toutes les étapes du processus, et qu'en plus chaque intervenant de l'évaluation soit exempt d'antécédents judiciaires et solvable.
- Les responsables du projet ont exigé la mise en place de mesures de confinement chez les candidats qualifiés, leurs membres, participants et collaborateurs qui isolent l'information relative au REM de l'information relative à d'autres projets ou initiatives.
- Les responsables du projet ont posé comme condition de la signature du contrat pour les Travaux IAC que le soumissionnaire choisi ni aucun de ses membres ou participants ne soient inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).



Richard Fogarasi  
Principal  
HKA Global (Canada) Inc.



Jean Montplaisir  
Vérificateur de processus



Geneviève Arcand  
Vérificatrice de processus suppléante

<sup>1</sup> Ces meilleures pratiques sont celles que HKA Global (Canada) Inc. a développées au cours des nombreux contrats de vérification de processus au gouvernement du Canada et au gouvernement de l'Ontario.



**ATTESTATION D'ASSURANCE DE PROBITÉ, D'OUVERTURE, D'ÉQUITÉ ET DE TRANSPARENCE**  
**Appel de propositions CDPQ Infra no 01-8001 --- Rapport final MRSEM**

Afin d'assurer un traitement équitable, honnête et transparent pour tous les Soumissionnaires et un Processus de sélection conforme aux modalités prévues dans les Directives transmises aux soumissionnaires (DAS), un Vérificateur du processus indépendant a été mandaté pour observer l'entièreté de l'A/P du Projet MRSEM. Cette attestation d'assurance a pour but de confirmer qu'à titre de Vérificateur j'ai observé et vérifié toutes les phases qui ont conduit au développement des Propositions initiales et Nouvelles, à leurs dépôts, à leurs évaluations, à la sélection du Soumissionnaire recommandé, à la période d'Adaptations à des fins de coordination entre les Soumissionnaires sélectionnés IAC et MRSEM, et à l'ensemble des activités qui ont mené à la signature du Contrat MRSEM et à la clôture financière.

**CONSIDÉRANT qu'à titre de Vérificateur du processus de sélection MRSEM j'ai notamment :**

- pris connaissance, révisé et commenté les documents de l'A/P et les versions du Plan d'évaluation;
- eu accès avec diligence à tout document demandé concernant cet A/P;
- été systématiquement copié sur tous les échanges transmis et reçus des Soumissionnaires, les Addenda, les Notes, les demandes de renseignements et de clarification, leurs réponses, et tout autre document;
- vérifié que tous avaient déposé, dans les délais prescrits, les Conventions de soumission, les formulaires de participation et de renonciation et tout autre document requis lors des dépôts des Propositions;
- assisté et observé durant l'entièreté du Processus toutes les rencontres de travail bilatérales tenues avec les Soumissionnaires MRSEM;
- vérifié durant les phases de préparation des Propositions initiales et Nouvelles que tous bénéficiaient d'un accès égal, transparent et simultané à toutes les informations rendues disponibles;
- observé les évaluations de recevabilité, de conformités juridique, technique et financière des Propositions déposées, et participé aux discussions consensuelles des divers comités d'évaluation;
- assisté à la présentation de leurs conclusions et recommandations au Comité de sélection;
- constaté que toutes les recommandations présentées avaient été entièrement entérinées par le Comité de sélection et intégralement soumises au Conseil d'administration de CDPQ Infra;
- suivi et observé toutes les activités résultant de la suspension du Processus et sa reprise;
- assisté à toutes les rencontres du Comité des Adaptations à des fins de coordination entre les Soumissionnaires sélectionnés IAC et MRSEM, ainsi qu'à toutes les rencontres du Comité de revue des offres techniques et financières concernant les Adaptations approuvées;
- vérifié que le Contrat final respectait les règles des DAS et ne comportait aucune modification de substance versus le texte utilisée en référence lors du dépôt des Propositions initiales en juillet 2017; et
- vérifié que les conditions stipulées aux DAS et au Contrat concernant l'AMF et le RENA étaient satisfaites,

**J'ATTESTE que :**

- le processus de sélection MRSEM observé a respecté toutes les règles et les procédures établies dans les DAS, lesquelles ont été appliquées avec rigueur dans le plein respect des principes de probité, d'ouverture, de transparence et de saine concurrence;
- la clôture de transaction et la finalisation de la documentation juridique menant à la signature du Contrat MRSEM ont été effectuées dans le respect des règles établies; et
- aucune lacune à l'équité, au Processus et à l'impartialité n'a été observée tout au long de cet A/P.



André Dumais, ing.  
Vérificateur du processus de sélection  
Projet MRSEM - CDPQ Infra

Chambly, ce 18 avril 2018